



***LES CONTRATS
AUVERGNE +***

2ème Génération

Aurillac – 28 février 2009



1^{ère} Génération
de la politique contractuelle
« Auvergne + »

Quelques éléments de rappel

En 2005

En sa qualité de chef de file de l'aménagement du territoire, le Conseil régional s'engage dans un partenariat actif avec les territoires de projets dans un double objectif :

- ✓ Accompagner les opérations des Pays et des collectivités locales
- ✓ Favoriser les territoires les plus fragiles de l'Auvergne et assurer une plus grande solidarité entre les secteurs urbains et ruraux

La Région reconnaît les Pays comme l'échelle la plus pertinente pour décliner sa politique d'aménagement du territoire.

*BILAN REALISÉ PAR LE CABINET ETHEIS EN
CHARGE DE L'ÉVALUATION (arrêté au 01/01/08)*

1 296 projets

d'un coût total prévisionnel de

785 543 696 €

Pour les 478 projets engagés début 2008 :

- ✓ **207 projets ciblés FRADDT**
- ✓ **204 ciblés ligne sectorielle**
- ✓ **33 cumulant les deux**
- ✓ **34 sans aucun financement régional** (projets financés par d'autres collectivités mais inscrits au contrat)

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'ÉVALUATION MENÉE EN 2008 :

- ✓ Le passage d'une logique de guichet à une logique de projet.
- ✓ Taux de satisfaction des EPCI : 73%
- ✓ Un effet de levier conséquent : *pour 1€ de FRADDT, 11,9€ de projets réalisés à travers le dispositif Auvergne +*
- ✓ Une orientation forte vers le financement de projets structurants (*80% du FRADDT affecté à 20% des projets*)
- ✓ Un espace de dialogue pertinent entre la Région, les Pays et les EPCI
- ✓ Une cohérence stratégique à consolider (*40% des Pays et des EPCI considèrent encore que le Contrat ne traduit pas la rencontre des stratégies locale et régionale*).

Projets financés dans le Cantal

286 projets programmés
par les Contrats Auvergne +

Financement :

- ✓ Lignes sectorielles : 3.872.730 €
- ✓ FRADDT programmé : 7.301.530 €

Soit 11.174.260 €

de subventions régionales

NB : Ce chiffre ne concerne que les contrats Auvergne +. D'autres subventions régionales viennent abonder les projets portés par les Pays et les EPCI, en dehors des contrats Auvergne + et sur des lignes sectorielles.



PRINCIPAUX PROJETS FINANCÉS

Pays d'Aurillac

FRADDT-Pays : 791.963 € -- FRADDT-EPCI 4.487.790 €

- ✓ Grande halle – Prisme : 968 000 € de FRADDT + 1 000 000 € d'aide exceptionnelle (*Taux de Financement : 18%*)
- ✓ Opération pilote réseau d'accueil économique 61 500 € de FRADDT-Pays et FRADDT-EPCI (*Taux : 40%*)
- ✓ Pack accueil local professionnel Auvergne + 20 000 € de FRADDT-Pays (*Taux 50%*)
- ✓ Pépinière de logements pour l'accueil de nouvelles populations 100.000 € de FRADDT-EPCI (CABA) (*Taux 20%*)
- ✓ Extension et développement du Village Entreprises 300.000 € de FRADDT-EPCI (CABA) (*Taux 20%*)
- ✓ Médiathèque communautaire 200.000 € de FRADDT-Pays et 878.499 € de FRADDT-EPCI (CABA) (*Taux 28%*)
- ✓ Centre Omnisports de Naucelles 300.000 € de ligne sectorielle Sport et 150.000 € de FRADDT-EPCI (CABA) (*Taux 21%*)

- ✓ Création d'un hôtel des artisans ZA de Comblat-le-Château 210.050 € de FRADDT-EPCI (Cère et Goules en Carladès) (*Taux 24%*)
- ✓ Création d'habitations légères de loisirs 165.000 € de FRADDT-EPCI (Cère et Goules en Carladès) (*Taux 25%*)
- ✓ Création d'un centre de remise en forme (équipements) 130.000 € de FRADDT-EPCI (Cère et Rance en Châtaigneraie) (*Taux 40%*)
- ✓ Réseau de chaleur bois à Leucamp 9.341 € de ligne sectorielle « Environnement » (Haute Châtaigneraie) (*Taux 40%*)
- ✓ Logements dans l'ancienne école de Rouffiac 21.280 € de ligne sectorielle « Habitat » (Laroquebrou) (*Taux 10%*)
- ✓ Création d'une ferme pédagogique à Omps 195.000 € de FRADDT-Pays et 262.500 € de FRADDT-EPCI (Cère et Rance en Châtaigneraie) (*Taux 38%*)
- ✓ Aménagement d'un pôle enfance 220.952 € de FRADDT-EPCI (Pays de Maurs) (*Taux 24%*)
- ✓ Rénovation et extension de la base de canoë-kayak de Vieillevie 295.650 de ligne sectorielle « Tourisme » (Pays de Montsalvy) (*Taux 25%*)

Pays du Haut Cantal Dordogne

FRADDT-Pays : 556.870 € -- FRADDT-EPCI : 3.182. 320 €

- ✓ Création d'une maison de la Salers 120.000 € de FRADDT-Pays et 250.000 € de FRADDT-EPCI (*Taux 20%*)
- ✓ Construction d'un centre aquatique à Mauriac 150.000 € de FRADDT-Pays et 400.000 € de FRADDT-EPCI (Pays de Mauriac) (*Taux 10%*)
- ✓ Réhabilitation de la piscine de Bort-les-Orgues 300.000 € de FRADDT-EPCI (Bort-Lanobre-Beaulieu) (*Taux 17%*)
- ✓ Rénovation et création de gîtes au Claux et à Valette 157.000 € de FRADDT-EPCI et 24.000 € de ligne sectorielle «Tourisme » (Pays Gentiane) (*Taux 33%*)
- ✓ Hébergement locatif pour l'accueil de nouvelles populations : Riom-ès-Montagne 68.000 € de FRADDT-EPCI et 45.000 € de ligne sectorielle « Habitat » (*Taux 25%*)
- ✓ Hôtel d'entreprises Parc d'Activités de la Sumène 155.000 € de FRADDT-EPCI (Sumène Artense) (*Taux 27%*)
- ✓ Création d'une unité pour parkinsoniens dotée d'un espace télé médecine - visioconférence et espace informatique 291.000 € de FRADDT-EPCI (Sumène Artense) (*Taux 32%*)

Pays de Saint-Flour Haute Auvergne

FRADDT-Pays : 615.828 € -- FRADDT-EPCI 3.517.908 €

- ✓ Zone d'activités économique bois 100.000 € de FRADDT-Pays 200.000 € de FRADDT-EPCI et 230.000 € de ligne sectorielle « économie » (Margeride Truyère) (*Taux 22%*)
- ✓ Bistrot des barragistes à Grandval 168.875 € de ligne sectorielle « Tourisme » (SM du lac de Garabit Grandval) (*Taux 25%*)
- ✓ Centre aqualudique de Saint-Flour 200.000 € de FRADDT-Pays 765.065 € de FRADDT-EPCI et 1.440.000 € de ligne sectorielle « Sports » (CC de Saint-Flour) (*Taux 14%*)
- ✓ Aire de services pour poids lourds 178.000 € de FRADDT-EPCI (CC de Saint-Flour) (*Taux 25%*)
- ✓ Réseau de chaleur bois au Crozatier 330.000 € de ligne sectorielle « Environnement » (CC de Saint-Flour) (*Taux 20%*)
- ✓ Aménagement d'un restaurant haut de gamme château du Couffour à Chaudes Aigues 253.281 € de FRADDT-EPCI (Caldaguès Aubrac) (*Taux 8%*)

- ✓ Cité de l'Estive 236.400 € de FRADDT-EPCI (Cézallier) (*Taux 40%*)
- ✓ Maison médicale 353.100 € de FRADDT-EPCI (Pays de Massiac) (*Taux 17%*)
- ✓ Immobilier industriel dans la ZA intercommunale 192.500 € FRADDT-EPCI (Pays de Murat) (*Taux 36%*)
- ✓ Maison du Tourisme et du Parc 180.000 € de FRADDT-Pays et 170.000 € de FRADDT-EPCI (Pays de Murat) (*Taux 20%*)
- ✓ Office culturel médiathèque 190.500 € de FRADDT-EPCI (Pays de Pierrefort) (*Taux 58%*)
- ✓ Maison des services 91.800 € de FRADDT-EPCI (La Planèze) (*Taux 36%*)

Situation des PAYS en Auvergne en 2008

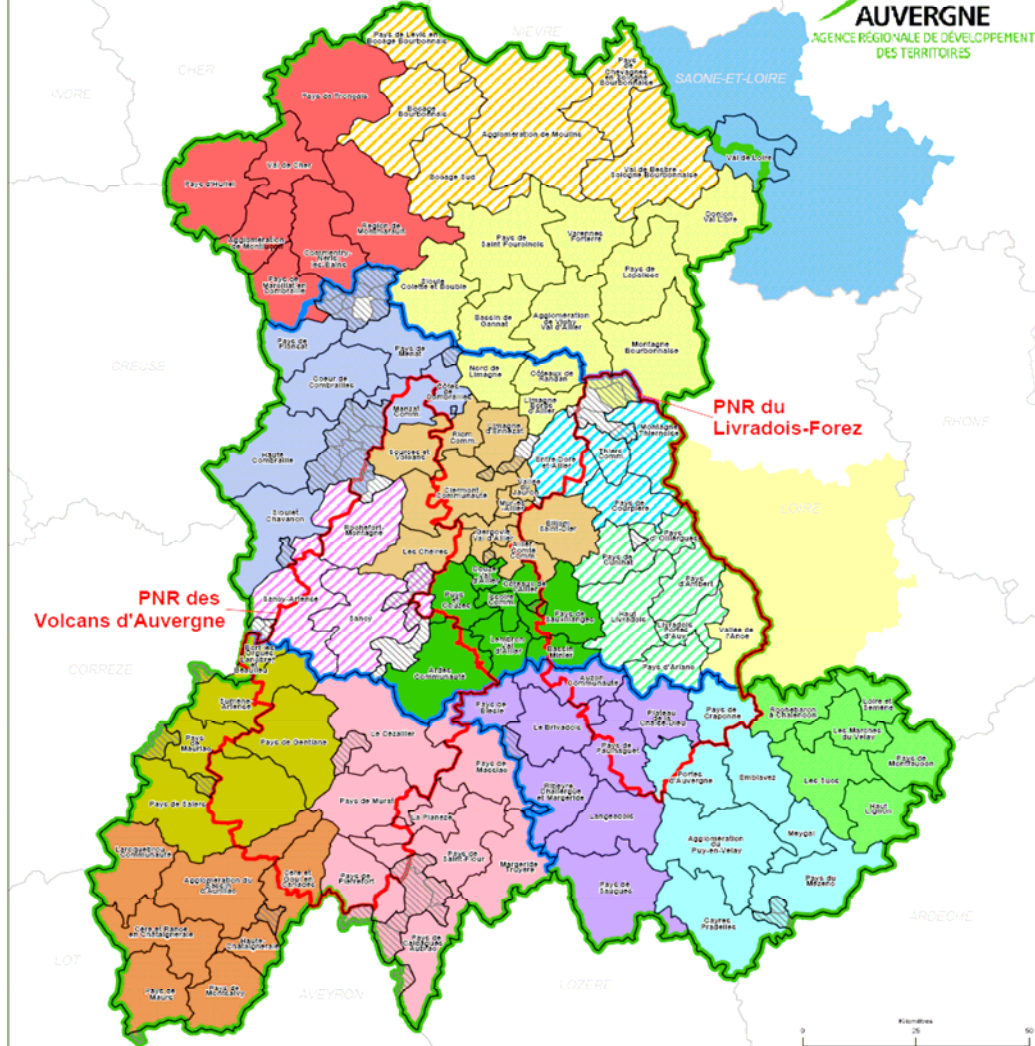
✓ 13 Pays

Vallée de Montluçon et du Cher, Aurillac, Charolais Brionnais, Combrailles, Grand Clermont, Saint-Flour Haute-Auvergne, Issoire Val d'Allier Sud, Haut-Cantal Dordogne, Forez, Jeune Loire et ses Rivières, Lafayette, Velay, Vichy

✓ 3 territoires

Thiers-Ambert, Moulins, Grand Sancy

Communautés de communes et d'agglomération, Pays, Territoires de projets et PNR d'Auvergne



Pays reconnus (13)

- | | |
|--------------------------|--------------------------------|
| AURILLAC | JEUNE LOIRE ET SES RIVIERES |
| CHAROLAIS BRIONNAIS | LAFAYETTE |
| COMBRAILLES | SAINT-FLOUR HAUTE-AUVERGNE |
| FOREZ | VALLEE DE MONTLUCON ET DU CHER |
| GRAND CLERMONT | VELAY |
| HAUT-CANTAL DORDOGNE | VICHY AUVERGNE |
| ISSOIRE VAL D'ALLIER SUD | |

Territoires de projets (4)

- | | |
|----------------------------------|------------------|
| AMBERT LIVRADOIS DORE FOREZ | BASSIN DE THIERS |
| EN SOLOGNE ET BOCAGE BOURBONNAIS | GRAND SANCY |

- PNR (2)** Limites
Communautés de communes et d'agglomération (105)

- Limites
 Sancy Noms
Limites administratives
 Région Auvergne
 Départements auvergnats
 Départements limitrophes
 Commune non regroupée en EPCI



La 2^{ème} Génération des Contrats Auvergne +

Présentation générale et nouveautés

La 2^{ème} Génération des Contrats Auvergne + :

- ✓ 1 Contrat unique triennal de Développement Durable comprenant 3 volets :
 - ✓ **Un volet stratégique**
 - ✓ **Un volet opérationnel**
 - ✓ **Un volet pilotage**
(animation, suivi et évaluation)

NB : Une harmonisation avec les dispositifs contractuels des Conseils Généraux est en cours de réalisation.

La 2^{ème} génération des Contrats Auvergne + :

Les avancées

SIGNATAIRES DU CONTRAT :

- ✓ Le Conseil régional d'Auvergne
- ✓ Le Pays (association ou syndicat mixte)
- ✓ Les EPCI membres du Pays
- ✓ Le Président du Conseil de développement du Pays

La 2^{ème} génération des Contrats Auvergne + : Les avancées

- ✓ Le contrat devra être cohérent avec le **SRADDT**, le **SRIT** ainsi que l'**Agenda 21** de la Région Auvergne (éco-conditionnalité)

La 2^{ème} génération des Contrats Auvergne + : Les avancées

- ✓ Un nécessaire « recentrage » des projets sur les priorités régionales et notamment sur :
 - l'accueil de nouvelles populations,
 - l'attractivité des territoires,
 - les services aux publics,
 - le développement durable... .

La 2^{ème} génération des Contrats Auvergne + :

Les avancées

- ✓ L'utilisation systématique de la grille référentielle de l'Agenda 21 de la Région Auvergne pour mesurer la contribution du Contrat aux objectifs du Développement Durable (*lutte contre les changements climatiques, préservation de la biodiversité...*).
- ✓ L'application du principe d'éco-conditionnalité des aides aux investissements (bâtiments)

La 2^{ème} génération des Contrats Auvergne + : Les avancées

- ✓ La possibilité pour les **associations loi 1901** participant à l'aménagement et au développement du territoire et pour les **entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire** d'être éligibles au financement du contrat dès lors que :
 - le Pays aura donné son accord
 - l'un des EPCI apportera un fonds de concours d'au moins 10%

La 2^{ème} génération des Contrats Auvergne + : Les avancées

- ✓ Le Contrat Auvergne + Eco sera désormais examiné concomitamment avec le contrat Auvergne +. Il n'est pas systématique.
- ✓ Il est mis en oeuvre uniquement si le Pays présente une stratégie de développement économique particulièrement volontariste et innovante, répondant à un cahier des charges régional.

La 2^{ème} génération des Contrats Auvergne + :

Les avancées

✓ Contrat Auvergne + Eco

Le principe est d'inciter les territoires :

- à aller au-delà des stratégies « catalogues » relativement standardisées d'un territoire à l'autre
- à valoriser leur spécificité, à se différencier et « oser » se spécialiser
- à favoriser le partenariat avec les acteurs privés

La 2^{ème} génération des Contrats Auvergne + : Les avancées

Contrat Auvergne + Eco

- ✓ Il est constitué d'une enveloppe budgétaire comprise entre 250 et 750 K€ selon l'importance et l'intérêt des projets présentés
- ✓ Ces aides ne peuvent se cumuler avec des aides dites « classiques » des dispositifs économiques du Conseil régional.



La 2^{ème} génération des Contrats Auvergne + : Les avancées

- ✓ Les Conseils Culturels Territoriaux devront proposer un **projet culturel de territoire** qui figurera dans le volet opérationnel.

La 2^{ème} génération des Contrats Auvergne + : Les avancées

- ✓ Le Taux d'intervention de la Région, toutes subventions cumulées, oscillera entre un **taux minimum**, qui sera précisé dans le « code des bonnes pratiques » (à venir), et un **taux maximum de 50% (*hors études*)**, dans la limite des crédits disponibles du Contrat.

La 2^{ème} génération des Contrats Auvergne + :

Les avancées

- ✓ Un appui souple et permanent de la part du Conseil régional d'Auvergne pour aider les territoires à construire leur stratégie de développement autour d'une vision partagée (les services de la Région et en premier lieu la *DSDT, l'ARDTA, Consultants externes...*).
- ✓ Un soutien financier aux Pays pour le **recrutement de chargés de mission spécialistes** du Développement Territorial :
 - *20 000 €/ an pour les Pays avec Agglomération*
 - *40 000 €/ an pour les Pays sans Agglomération*

Par ailleurs, La Région pourra financer les SCOT à l'échelle des Pays, à hauteur de 40% d'une dépense plafonnée à 200 000€ soit 80 000 € maximum.



La 2^{ème} Génération des Contrats Auvergne +

Mise en place des nouveaux contrats

MISE EN PLACE DES NOUVEAUX CONTRATS

7 phases

- 1 - Élaboration par le Pays de sa stratégie pour les 3 ans à venir (*les services de la Région et l'ARDTA sont à la disposition des Pays pour les accompagner dans leurs réflexions*) qui donnera lieu ensuite à négociation avec la Région.
- 2 – Avis de la Commission « Développement et Aménagement du territoire – politique contractuelle » de la Région sur le volet stratégique lors d'une réunion qui se tiendra localement.

MISE EN PLACE DES NOUVEAUX CONTRATS

3 - Élaboration par le Pays de :

- ✓ son programme d'actions pour les 3 ans à venir
- ✓ des modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du contrat pour les 3 ans à venir

qui donnera lieu ensuite à négociation avec la Région.

MISE EN PLACE DES NOUVEAUX CONTRATS

4 – Validation par la Région :

- ✓ du programme d'actions
- ✓ des modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du contrat

lors d'une réunion de travail entre les services du Pays et de la Région.

MISE EN PLACE DES NOUVEAUX CONTRATS



5 – Réunion du 1er **Comité de concertation** afin :

- D'entériner les 3 volets du contrat (volet stratégique, opérationnel et pilotage),
- De programmer les premières opérations

6 – Validation du nouveau contrat en Commission permanente de la Région

7 – **SIGNATURE OFFICIELLE DU CONTRAT**

MISE EN PLACE DES NOUVEAUX CONTRATS

Calendrier envisagé pour les 3 Pays du Cantal

PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4	PHASE 5	PHASE 6	PHASE 7
Élaboration de la stratégie	Validation politique du volet stratégique	Élaboration du programme d'actions et des modalités de mise en oeuvre	Validation technique du programme d'actions et des modalités de mise en oeuvre	Réunion du Comité de concertation : Validation politique du programme d'actions et des modalités de mise en oeuvre	Validation du contrat en CP	SIGNATURE DU CONTRAT
Février Mars 2009	Avril	Mars Avril Mai	Juin	Fin juin / Début juillet	21 septembre	Octobre

MISE EN PLACE DES NOUVEAUX CONTRATS

Accompagnement de l'ARDTA

Objectif : apporter une aide concrète et opérationnelle dans le cadre de l'élaboration des contrats Auvergne +

➡ Présence au quotidien, souple, à la demande

➡ Facilitateur dans l'accès à l'information

En interne, pour une meilleure connaissance des politiques régionales

En ayant recours à des compétences extérieures

Soutien technique

Soutien méthodologique

MISE EN PLACE DES NOUVEAUX CONTRATS

Accompagnement de l'ARDTA en matière de TIC

Objectif : accompagner les territoires d'Auvergne vers une bonne culture des nouvelles technologies

- ✓ Accompagnement dans l'élaboration de projet Internet (conseils, rédaction de cahier des charges, etc.)
- ✓ Mises à disposition de ressources documentaires (fiches pratiques, etc.)